Quel avenir pour Bois-le-Roi ?

RÉUSSIR ENSEMBLE
ÉCOLOGIE ÉCONOMIE SOCIAL

Le **9 décembre**, le conseil municipal de Bois-le-Roi doit se prononcer sur le **Contrat de Mixité Sociale (CMS)** et engager ainsi l'avenir de notre commune ! Ce contrat prévoit la réalisation de **142 logements sociaux sur 2 ans**, d'ici 2028.
Et un potentiel de **300 logements** identifiés à construire d'ici 2031.

Une fois la délibération votée en conseil municipal, le contrat sera signé et s'imposera à tous !

Ce que prévoit le projet municipal

≈ 10	142	≈ 2 sur 3
Sites identifiés	**Logements sociaux d'ici 2028**	**En neuf ou en extension**

Des bailleurs sociaux HLM sont déjà identifiés pour plusieurs projets. Le CMS prévoit la modification du PLUi pour rendre constructibles des parcelles qui ne le sont pas aujourd'hui.

Les questions que nous posons au maire

Pourquoi signer aussi vite ? Vous écriviez que « la concertation est indispensable ». Laissons aux Bacots le temps de débattre avant d'engager la commune.

Pourquoi modifier le PLUi si c'est pour le rendre moins protecteur ?

Vous aviez promis la transparence, la priorité à la rénovation et des opérations à taille humaine.
Pourquoi construire des immeubles collectifs HLM ? La loi n'impose pas de construire. En augmentant le parc de logements, il faudra encore plus de logements sociaux à construire.

Présentez le projet dans son ensemble. Quels sites, quels quartiers et quels habitants sont concernés ? Depuis quand les projets sont-ils préparés ? Quelles conséquences sur la circulation, le stationnement, l'accès des secours, les réseaux, les finances, la sécurité ?

Nous proposons une autre méthode pour le logement social

Réussir Ensemble propose un autre projet : répondre à la loi par des opérations de **1 à 5 logements dans l'ancien**. Le **conventionnement de logements déjà loués** permet aussi de développer l'offre à loyers abordables, sans construction neuve. **Donnons sa chance à un projet respectueux de la loi, de l'identité de village et des promesses de campagne de la majorité !**

Retirons le CMS densificateur de l'ordre du jour du conseil municipal !

Donnons aux Bacots le temps de comparer les projets. Il n'est pas raisonnable de mettre en jeu l'avenir de Bois-le-Roi sans examiner de solutions alternatives… L'échéance du 31 décembre n'est pas une obligation légale.

Venez nombreux pour poser vos questions et vous faire entendre !

Mercredi 2 décembre 20 h

Préau de l'école Olivier Métra · 2 rue de Verdun

LEXIQUE

CMS = Contrat de mixité sociale : sa signature n'est pas une obligation légale, c'est le choix de la commune.

PLUi = Plan Local d'Urbanisme intercommunal : à modifier pour augmenter les limites de constructibilité.

HLM = Pour atteindre l'objectif légal SRU de 25 %, il faudrait construire près de 1 000 logements collectifs, dont au moins 850 HLM. Le PLUi autorise les SA HLM à inclure 25 % de logements non sociaux dans leurs programmes pour assurer la rentabilité de leurs opérations.

Imprimerie du Confluent — RCS Melun B 392 065 835 — Ne pas jeter sur la voie publique. — 25/11/2026